



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2085

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 60 000 euros à la SAS Lyon ASVEL Féminin -
Approbation d'une convention d'application

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2085 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
DE 60 000 EUROS A LA SAS LYON ASVEL FEMININ -
APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SAS Lyon ASVEL Féminin est un club professionnel de basket-ball féminin évoluant en Ligue Féminine de Basket. En 2021-2022, le club a terminé troisième de la phase régulière de la Ligue Féminine et a été finaliste des phases finales. L'effectif compte des joueuses internationales, médaillées de Bronze aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021 avec l'équipe de France.

Dans le cadre de sa politique sportive et de son soutien au sport féminin de haut niveau, la Ville de Lyon met à la disposition de la SAS Lyon ASVEL Féminin le gymnase Mado Bonnet situé 20 avenue Paul Santy à Lyon 8^{ème}, appartenant à son domaine public, pour l'organisation de ses rencontres sportives et entraînements de son équipe professionnelle, d'opérations événementielles et de partenariats directement liées à son activité.

Pour la saison 2021-2022, la convention de mise à disposition temporaire du gymnase Mado Bonnet entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL Féminin prévoit le versement d'une redevance annuelle par le club d'un montant de 73 000 euros.

Le montant de cette redevance, initialement fixé à 13 000 euros, a été réévalué sur la base de la réalité des charges résultant de l'occupation supportées par la collectivité, frais de fonctionnement et fluides.

Malgré le dynamisme de son actionnariat, le club a encore besoin de consolider son modèle économique. C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite accompagner la SAS afin de lui permettre de stabiliser une situation financière encore fragile et ainsi être en capacité d'assumer la dépense supplémentaire générée par l'actualisation de la redevance d'occupation du gymnase Mado Bonnet.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 60 000 euros à la SAS Lyon ASVEL Féminin.

Les missions qui lui ont été fixées dans la convention cadre annuelle d'objectifs et de moyens établie avec la Ville de Lyon par délibération n° 2022/1479 du 27 janvier 2022, prise en application du code du sport et de la circulaire du 29 janvier 2022, relative aux concours financiers des collectivités locales aux clubs sportifs, restent inchangées.

Pour rappel, cette convention cadre d'objectifs et de moyens a pour axes principaux l'insertion par le sport, l'éducation, la promotion du basket féminin de haut niveau auprès des clubs amateurs, la promotion de l'égalité femme/homme, la promotion du basket citoyen, l'accompagnement d'actions handicap et santé, la promotion d'actions éco-responsables.

En 2022, la SAS Lyon ASVEL Féminin a perçu une subvention de fonctionnement de 221 350 euros approuvée par délibération n° 2022/1479 du 27 janvier 2022.

Vu la convention d'occupation temporaire ;

Vu la convention cadre annuelle d'objectifs et de moyens ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 60 000 euros est allouée à la SAS Lyon ASVEL Féminin pour la prise en charge de la redevance annuelle pour l'occupation temporaire du gymnase Mado Bonnet, situé 20 avenue Paul Santy à Lyon 8^{ème}.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'application financière.
- 3- Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022, ligne de crédit 111 061, nature 65742, fonction 30, programme SPCLUBS, opération SPPRO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET